



LES GRANDS DOSSIERS DE L'AQLM

Photo: Shutterstock.com



PAR
GENEVIÈVE
BARRIÈRE,
DIRECTRICE DE
L'AQLM

« La formation intégrée à la prochaine Tournée printanière de l'AQLM vise à démystifier certaines pratiques simples que vous pourrez appliquer dans votre milieu de travail. »

TOURNÉE DE L'AQLM : PENSER EN DEHORS DE LA BOÎTE POUR ATTIRER ET GARDER SES MILLÉNAUX

Le marché du travail est en pleine ébullition. Alors que le taux de chômage au Québec atteint son plus bas niveau depuis 1976, certaines régions connaissent une pénurie de main-d'œuvre sans précédent. Parlez-en aux nombreux employeurs d'étudiants qui doivent réduire leurs heures d'ouverture par manque de main-d'œuvre ou qui doivent gérer des vagues de départs sans préavis en pléines vacances estivales. Un vrai casse-tête!

S'il est facile de blâmer les jeunes adultes pour leur manque de loyauté, les gestionnaires doivent aussi se regarder dans le miroir et se demander comment ils peuvent faire évoluer leurs pratiques de gestion datant souvent de l'ère industrielle.

La formation intégrée à la prochaine Tournée printanière de l'AQLM vise à démystifier certaines pratiques simples que vous pourrez appliquer dans votre milieu de travail et qui vous positionneront

comme des employeurs de choix auprès des milléniaux.

Le formateur invité cette année est *Patrick Lalonde*. Diplômé en gestion à HEC Montréal et en leadership public à la JF. Kennedy School de l'Université Harvard, il a occupé plusieurs emplois de gestionnaire dans les secteurs privé et public avant de démarrer sa propre firme de consultation qui œuvre notamment en gestion des équipes de travail. Aujourd'hui, non seulement enseigne-t-il à HEC Montréal aux étudiants du baccalauréat et du MBA, mais il collabore avec près de 400 municipalités au Québec à développer le plein potentiel en gestion des dirigeants municipaux.

Détails de la Tournée à la page 15

CALM 2019 : ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE!

L'AQLM prépare la 20^e édition de sa Conférence annuelle du loisir municipal (CALM), au cours de laquelle seront soulignés les 20 ans de l'Association. C'est en effet en 1999 que l'AQLM a vu le jour, fruit de la fusion de l'Association québécoise

des directeurs et des directrices du loisir municipal (AQDLM) et du Regroupement québécois du loisir municipal (RQLM).

Les activités prévues au programme de cette 20^e CALM se dérouleront sur le thème rassembleur ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE! C'est un thème festif pour célébrer les 20 ans de l'Association, mais également l'évocation de l'unification des forces de tous les professionnels du loisir municipal.

L'événement se déroulera du 2 au 4 octobre 2019 au Sheraton Laval. Les inscriptions et les réservations pour les chambres d'hôtel pourront se faire à compter du 14 mai 2019. On peut consulter le programme préliminaire de la CALM 2019 à : <http://calm.loisirmunicipal.qc.ca/>

Fêtons ensemble nos 20 ans!

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2023

Comme le plan stratégique 2015-2019 prend fin cette année, le conseil d'administration a mis sur pied un comité chargé d'élaborer le prochain plan stratégique 2020-2023 qui vous sera présenté à l'AGA du 4 octobre 2019 à Laval. Préalablement, nous effectuerons un sondage pour que les enjeux identifiés et les actions choisies répondent bien à vos attentes et besoins. Votre collaboration est très importante pour nous!

FONDS COMMUN DES GRANDES VILLES POUR DES GUIDES D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

Un Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer extérieurs en préparation

L'AQLM, neuf grandes villes (Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Sherbrooke, Terrebonne, Trois-Rivières) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ont fait front commun et ont accepté de financer collectivement les quatre prochains guides du portail Guides Sports Loisirs.

Cette plateforme offre présentement quatre guides :

- *Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de balle* (produit par l'Association québécoise du loisir municipal et la Ville de Montréal)
- *Guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures* (produit par l'Association québécoise du loisir municipal et la Ville de Montréal, en collaboration avec l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
- *Guide d'aménagement et d'exploitation des véloparcs* (produit par l'Association québécoise du loisir municipal et Vélo Québec, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Mutuelle des municipalités du Québec et Mountain Equipment Coop)
- *Guide des parcs et autres espaces publics* (produit par le projet Espaces, une initiative de l'Alliance québécoise du loisir public et l'Association québécoise du loisir municipal, en collaboration avec Québec en Forme et Kino Québec)

Un cinquième guide fera son apparition à l'automne 2019, soit le *Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer*. Il s'agit en fait d'une refonte complète du guide du même nom publié en 2005 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal. Âgé d'un peu plus d'une douzaine d'années, ce guide méritait une mise à jour, notamment en raison de l'évolution des équipements sur le plan technique et des nouvelles contraintes liées à l'environnement et à la sécurité.

Rappelons que le portail Guides Sports Loisirs, accessible à www.guides-sports-loisirs-ca, vise à outiller le personnel des services de loisir municipal, les organismes, les bénévoles et autres intervenants pour

améliorer la qualité des aménagements et leur entretien de façon à maintenir une offre d'activités de sports et loisirs de qualité et sécuritaires en tout temps.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR EMPLOIS VERTS

L'AQLM, qui représente le Québec au conseil d'administration de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), a reçu une bonne nouvelle en janvier. L'ACPL a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour administrer le programme Emplois d'été verts. Cet accord reconnaît l'ACPL comme l'un des chefs de file de ce programme dans les secteurs cibles suivants : municipalités et autres partenaires du secteur des parcs (organismes sans but lucratif, offices de protection de la nature). C'est ainsi que les municipalités, y compris celles du Québec, pourront bénéficier de subventions couvrant la moitié des salaires pour les emplois d'été verts occupés par des jeunes en 2019.

Une référence (site Internet)

Pour en savoir plus sur ce programme, consultez la section du site de l'ACPL consacrée au Programme d'emplois verts : https://www.cpra.ca/green-jobs?eflyer_rand=1923811424



« L'ACPL a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour administrer le programme Emplois d'été verts. »